

Abonnement contrat d'entretien espaces végétalisés bureaux et professionnels

Formule Confort Plus

(tarif applicable par site d'exploitation)

Après fourniture et mise en place des végétaux par Anémone Sarl, suivant devis préalable séparé :

Fourniture, entretien et maintenance, interventions au rythme évalué par le prestataire tant en arrosages, que pulvérisations, traitements amendements et fertilisation. Maintien et remplacement si nécessaire (à l'identique de taille et dimension lors de la mise en place du contrat) de tous végétaux en fin de vie sans surcoût*

Indiquez le nombre de végétaux objets du contrat :

- | | | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | De 0 à 15 plantes : | 108 € H.T. mensuels |
| <input type="checkbox"/> | 16 à 25 à plantes : | 162 € H.T. mensuels |
| <input type="checkbox"/> | 26 et + : | 290 € H.T. mensuels |

Durée du contrat : 12 mois à compter de sa mise en place. Tacite reconduction de 12 mois à défaut de résiliation par les parties suivant courrier AR adressé trois mois avant date anniversaire. Facturation trimestrielle à échoir. Durant la durée dudit contrat il est expressément convenu qu'outre la prise en charge du renouvellement des végétaux dans les conditions décrites ci-dessus, la société cliente aura pour fournisseur unique de végétaux la société Anémone pour tout ajout et modification du quantitatif initial du nombre de plantes à maintenir. Tout ajout fera l'objet d'un devis préalable.

Nombre de plantes à signature : plantes

Formule Confort Plus au tarif de : € H.T. mensuels**

Nom et adresse du site d'intervention:

Adresse de facturation :

Fait à Montigny-le-Bretonneux, le
En deux exemplaires

Signature et cachet
société cliente

Signature et cachet
prestataire Anémone Sarl

* Il est précisé que la société Anémone peut accepter d'inclure des végétaux déjà installés sur site si l'état général et l'entretien sont jugés acceptables lors de la mise en place du contrat. Dans le cas inverse, soit lesdits végétaux sont exclus de la prestation ou remplacés par la société Anémone suivant devis séparé afin d'être comptabilisés dans la prestation objet du contrat.

** L'ajout ou la suppression de végétaux qui modifieraient le quantitatif du contrat en cours impliquera nouvelle tarification d'abonnement. La nouvelle échéance recalculée sera appliquée au mois suivant au prorata du trimestre de facturation à venir.